

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

**Présents** : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Auguste FLORIO, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Claude TEILLET, Mme Marie-Hélène CANCELÉ, M. Laurent DAROT, M. Henri CORBEL, M. Patrick FERRÉ, Mme Françoise JUCLA, M. Ludovic VIENOT, Mme Emmanuelle VUILLEUMIER, M. Ali BAFFOU, Mme Anne BARBEROUSSE, Mme Anne-Laure DOUBLEIN, Mme Laurence MARQUIS Mme Lisanne DE JONGE, Philippe FURLAN et M. Éric SARRAZI.

**Absentes, Excusées** : Mme Béatrice BAUDON est excusée.

### **Ordre du jour :**

- Décisions du Maire
- Délibérations
  - 1) Décision modificative du budget général
  - 2) Demande de subvention amendes de police
  - 3) Demande de subvention bordures et caniveaux
  - 4) Répartition de la taxe d'aménagement
  - 5) Vente d'un tractopelle et d'un camion hors-service
  - 6) Tarifs des concessions des cimetières
  - 7) Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale située dans le domaine public située entre les parcelles cadastrées section AI n° 379, 522, 523, 536 et 696
  - 8) Avis sur l'ouverture du supermarché CASINO les dimanches après-midi en 2023
  - 9) Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47 – lieu-dit « Le Bossu »
  - 10) Avenant à la convention de « Maîtrise d'ouvrage unique » concernant la route Départementale 676 et l'aménagement de l'entrée Nord du bourg entre la limite Nord de l'agglomération et la RD 257
  - 11) Renouvellement de la convention avec la Caisse des Ecoles et la CCBHAP pour la confection et la livraison des repas aux crèches de Monflanquin, de Salles et de Saint Eutrope de Born ; au centre de loisirs de Monflanquin et de la Sauvetat-sur-Lède ; à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Ado de Monflanquin
  - 12) Extinction de l'éclairage public – Période test sur l'ensemble de la commune
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h34. Elle nomme Madame Anne-Laure DOUBLEIN secrétaire de séance et précise que Madame Béatrice BAUDON est excusée.

### **1) Décision modificative du budget général – DM2**

Madame le Maire précise qu'une décision modificative du budget doit être prise afin d'y intégrer les amortissements et réapprovisionner le chapitre 012 : charges de personnel. En effet, même si les évolutions salariales avaient été envisagées, les prévisions sont insuffisantes en regard des besoins.

*Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 4*

#### **Remarques :**

*Monsieur Auguste FLORIO donne des explications sur ces modifications :*

Recettes de fonctionnement (+ 48 300,00 €)

- *Compte 7381 : cela concerne les droits de mutation et la part que verse le Département à la Commune. Beaucoup de transactions ont eu lieu cette année.*

- *Compte 7411 : la Commune peut bénéficier du dispositif « inflation » mis en place par l'Etat. Nous devrions recevoir autour de 58 000 € dont 18 300 € avant la fin 2022.*
- *Compte 6419 : remboursement des agents qui sont en congés maladie*

Dépenses de fonctionnement (+ 48 300,00 €)

- *Compte 6574 : cela concerne les subventions aux associations*
- *Compte 6688 : intérêts de la ligne de trésorerie*
- *Compte 673 : titre annulé de l'année N-1*
- *Compte 6811 : dotation aux amortissements de la caserne des pompiers et des giratoires (recettes d'investissement)*

Recettes d'investissement (+ 29 200,00 €)

- *Compte 10226 : taxe d'aménagement de Vitamont + les permis de construire*

Dépenses d'investissement (+ 29 200,00 €)

- *Compte 2151/21318 : étude de diagnostic pour l'ancienne caserne des pompiers*
- *Compte 2041582 : financement de la nouvelle caserne des pompiers car les coûts ont été plus importants*
- *Compte 2031 : Frais d'étude (pour équilibrer le budget)*

## **2) Demande de subvention amendes de police – Conseil départemental**

La commune souhaite poursuivre la réfection des rues du cœur de bourg. Elle sollicite une aide du département dans le cadre de la répartition des amendes de police d'un montant de 7 276,00 € pour un budget total de 18 190,00 € HT pour le haut de la rue Saint Nicolas.

*Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 4*

Remarques :

- *Les amendes de Police sont collectées en partie par le Département et redistribuées aux communes qui en font la demande.*
- *Nous avons demandé un devis à la CCBHAP pour la réfection de cette voie.*

## **3) Demande de subvention bordures et caniveaux - Conseil départemental**

**Délibération annulée en attente du dispositif FACIL**

## **4) Répartition de la taxe d'aménagement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune doit reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement à la CCBHAP. Il est proposé une répartition différente à 60 % pour la commune et 40% pour la CCBHAP pour compenser les dépenses de chacune des parties sur ces zones.

*Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 4*

Remarques :

- *Les taxes d'aménagement perçues sur les zones d'activités artisanales et commerciales doivent être versées directement aux EPCI mais la commune a négocié le reversement d'une partie de ces taxes. Il a été convenu de répartir les taxes à 40% pour la CCBHAP et 60% pour la commune pour la ZAC de Piquemil et la ZA du Lidon.*
- *Pour les autres zones artisanales et commerciales de l'ensemble du territoire 100% des taxes d'aménagement reviennent à la CCBHAP.*
- *Madame Lisanne DEJONGE demande qui a porté les négociations. Madame le Maire lui précise que ces négociations ont été faites entre elle et le Président de la CCBHAP suite au calcul de ce qui avait été payé par chacune des parties. Le service urbanisme a demandé conseil à la DDT. Des délibérations concordantes doivent aussi être votées dans chacune des collectivités.*

## **5) Vente d'un tractopelle et d'un camion hors-service**

La commune souhaite vendre des véhicules inutilisables par nos agents et qui encombrant les services techniques : 500 euros pour le camion hors-service de marque Renault modèle SG2 immatriculé 3308 RD 47 à la société AUTHENTIC GARAGE et 3 500 euros pour le tractopelle hors service à la SAS GRANZOTTO,

*Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 4*

Remarques :

- *Monsieur Eric SARRAZI demande comment nous gérons des ventes. Pour ces deux véhicules, sachant que nous ne pouvons plus nous en servir, nous avons communiqué via le « bouche à oreille ». Il s'agit surtout de nous séparer de véhicules qui auraient nécessité de grosses réparations et qui encombrant les services techniques.*
- *Monsieur Ali BAFFOU précise qu'il existe aussi des sites de vente aux enchères. Il faudra éventuellement y penser pour l'éleveur qui reste à vendre.*

### 6) Tarifs des concessions des cimetières

Après un gros travail de remise à jour des cimetières, Madame Marie CANCE a envisagé une tarification différente pour être plus en conformité avec les besoins :

<b>Concession en vue de construction</b>			<b>Concession pleine terre</b>			<b>Niche Funéraire</b>		<b>Caveau provisoire</b>
	30 ans	50 ans		30 ans	50 ans	30 ans		0,50 €/jr/personne soit 15 €/mois
3 m <sup>2</sup> *	250	300	2 m <sup>2</sup>	125	200	Entière	Demi	
4 m <sup>2</sup>	190	400				700	350	

\* quand c'est possible

Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

#### Remarques :

- Ces tarifs font suite au travail de Madame Marie CANCE sur les cimetières. Elle a aussi comparé ce qui se fait dans les autres communes environnantes avant de proposer les tarifs.
- Nous vendons 5m<sup>2</sup> mais c'est trop grand car nous devons garder 20 cm de chaque côté de la margelle que l'on ne doit pas vendre. Au final, nous réduisons les surfaces mais la surface « utile » est identique.
- Il est proposé des concessions plus petites en pleine terre mais c'est assez ponctuel.
- Madame Marie CANCE explique le travail fait sur le « Clos des châtaigniers » situé dans l'ancien cimetière. Il y a eu plus de 60 exhumations. Il y a un coût supplémentaire de 4 553,70 € pour des souches à enlever, l'achat d'un banc et la reprise de gravures.
- Les cimetières de la commune ont été enherbés. Il y a des tassements sur l'ancien cimetière de Monflanquin qui seront repris au printemps. Cela donne un aspect plus agréable car il est moins minéral.
- Monsieur Philippe FURLAN remercie Madame Marie CANCE pour tout le travail fait.

### 7) Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale située dans le domaine public située entre les parcelles cadastrées section AI n° 379, 522, 523, 536 et 696

La commune a une demande d'acquisition d'une voie communale, par un particulier, située allées des frênes. Toute cession doit faire l'objet d'une enquête publique.

Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

### 8) Avis sur l'ouverture du supermarché CASINO les dimanches après-midi en 2023

Comme chaque année, le Directeur de Casino demande une autorisation d'ouverture certains dimanches. Après avis du comité d'entreprise, la commune souhaite donner un avis défavorable à cette demande.

Votants : 17 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

#### Remarques :

- Comme chaque année, nous avons reçu la demande du Directeur de Casino pour des ouvertures dominicales en 2023. Le comité social d'entreprise nous a fait parvenir un avis défavorable à cette demande.
- Madame le Maire précise que Casino est ouvert tous les dimanches depuis 2 ans avec des caisses automatiques et un vigile qui contrôle les passages sans intervenir dans les encaissements, sans vente d'alcool. Si la commune les autorise à ouvrir, Casino pourrait en vendre.

### 9) Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47 – lieu-dit « Le Bossu »

Il s'agit de l'installation d'un réseau souterrain d'alimentation électrique d'une maison située au Bossu.

Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**10) Avenant à la convention de « Maîtrise d'ouvrage unique » concernant la route Départementale 676 et l'aménagement de l'entrée Nord du bourg entre la limite Nord de l'agglomération et la RD 257**

Il y a eu des dépassements de dépenses sur la RD 676 et nous devons revoir la convention qui nous lie au Département pour le remboursement.

*Votants : 17 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 3*

**Remarques :**

- *Suite à la réception du chantier, il y a des choses à reprendre : le plateau qui est trop haut (on ne doit pas excéder 10 cm de haut sur 5% de pente) et une malfaçon sur les trottoirs suite à l'enlèvement des poteaux. Il y a d'ailleurs encore des poteaux à enlever sur le bas-côté.*
- *Les panneaux de signalisation sont trop petits pour permettre une bonne indication de la vitesse à 30.*
- *Les riverains sont contents des entrées de garage et nous avons pu être l'intermédiaire d'un riverain pour son raccordement à l'assainissement collectif.*
- *Madame le Maire précise que le pluvial a été repris dans son intégralité.*

**11) Renouvellement de la convention avec la Caisse des Ecoles et la CCBHAP pour la confection et la livraison des repas aux crèches de Monflanquin, de Salles et de Saint Eutrope de Born ; au centre de loisirs de Monflanquin et de la Sauvetat-sur-Lède ; à l'ALSHAM, Accueil de Loisirs sans Hébergement Ado de Monflanquin**

Comme chaque année, nous devons signer la convention tripartite entre la commune, la Caisse des Ecoles et la CCBHAP pour la confection et la livraison des repas à certaines structures de la CCBHAP (ALSH, ALP, crèches, etc.). Il a été décidé de valider cette convention pour 3 ans avec une révision possible des prix par la Caisse des Ecoles tous les ans.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*

**Remarques :**

- *Cette convention sera aussi présentée en Caisse des Ecoles. Pour la première fois nous allons la valider sur 3 ans avec la révision des prix possible tous les ans.*
- *Madame Lisanne DE JONGE demande si cette convention pourra être résiliée. Madame le Maire lui précise que c'est prévu en 15 jours à l'article 8 : Fin de partenariat.*

**12) Extinction de l'éclairage public – Période test sur l'ensemble de la commune**

La commune a décidé d'éteindre l'éclairage public la nuit. Lors d'une réunion publique il a été proposé, par les personnes présentes, d'éteindre de 23h30 à 6h30. La commune envisage une période d'essai du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*

**Remarques :**

- *Cette délibération fait suite à la réunion publique du 24 novembre 2022 où il a été question de l'amplitude d'extinction de l'éclairage public. Plusieurs amplitudes ont été proposées.*
- *Monsieur Philippe FURLAN demande par quels moyens la commune a informé les administrés de cette réunion car il dit que beaucoup n'ont pas été au courant. Madame le Maire lui précise que nous avons diffusé cette information sur Radio 4, par SMS, sur les panneaux lumineux, la presse locale a été informée. Il y avait 40 personnes dont 11 conseillers municipaux.*
- *Madame Christine GONZATO-ROQUES indique que lors de la réunion, les administrés ont suggéré que les horaires soient différents en été en en hiver. Il a aussi été précisé que nous ne pouvons pas éteindre par rue car les armoires distribuent par secteur. La décision d'extinction doit être prise pour l'ensemble de la commune sans pouvoir séparer les quartiers.*
- *Monsieur Philippe FURLAN précise que nous devrions nous rapprocher de FONROCHE pour voir s'il y a des solutions d'économie d'énergie. Madame le Maire lui indique que nous avons déjà anticipé en passant tous nos éclairages publics en LED avec le partenariat de TE47 qui en a la délégation.*

## QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Eric SARRAZI évoque des soucis d'éclairage au foot. En effet, l'éclairage doit s'éteindre à l'autre bout des terrains ce qui pose problème car ensuite la personne est dans le noir. Est-ce que nous pourrions faire un devis pour éteindre avec une télécommande ? Madame le Maire précise que nous allons faire faire un devis.*
- *Monsieur David LE NAGARD a démissionné de la fonction publique le 1<sup>er</sup> novembre 2022.*
- *Madame Béatrice BAUDON a démissionné de sa délégation de conseillère municipale déléguée et de son poste de conseillère communautaire. Madame le Maire informe le conseil que c'est Madame Anne-Laure DOUBLEIN qui suit dans la liste.*
- *Madame le Maire informe le conseil que nous venons de recevoir une information sur la constitution de la commission de suivi de site de l'Albie. Les membres du conseil municipal doivent être renouvelés. Madame le Maire demande aux conseillers qui souhaite faire partie de cette commission. Madame Marie CANCE et Monsieur Eric SARRAZI se proposent pour en être membres en tant que, respectivement, titulaire et suppléant.*
- *Madame le Maire informe le conseil que le « Fab Lab » s'installe dans l'espace numérique. La subvention DETR est en cours pour nous permettre de réaliser des travaux de chauffage et d'accessibilité. Elle précise aussi que nous avons une autre subvention DETR en cours pour le CFA c'est la raison pour laquelle nous ne demandons rien à l'Etat pour le moment. Nous demanderons au cours de l'année 2023 une subvention DSIL pour La Tonnelle.*
- *Madame le Maire donne le bilan de l'étude d'opportunité que l'association l'Habitat des Possibles a mené pour La Tonnelle. Le résultat étant positif nous passons à l'étude de faisabilité avec les personnes intéressées par le projet. Les prochaines rencontres auront lieu le 3 janvier et le 7 février. Habitahys a choisi son maître d'œuvre Seconde ligne de Castillonès et le maître d'œuvre pour les espaces verts/VRD sera choisi vendredi par la commune.*
- *Madame le Maire demande des précisions à Monsieur Eric SARRAZI sur la rénovation de la Rue du Laurès en 2014. Il précise que le terrassement a été fait par la CCBHAP, le pluvial et la conduite d'eaux par la SAUR. La commande de la CCBHAP avait été de faire cette rue en deux parties avec en haut la préservation des trottoirs et les caniveaux, et sur le bas un caniveau central. Madame le Maire précise que cette rue doit être reprise par la CCBHAP.*
- *Monsieur Eric SARRAZI demande s'il serait possible de faire un passage piéton entre le rond-point et « La Tonnelle » et un au niveau des Services Techniques.*
- *Le club de tennis demande à ce que des travaux soient faits sur la toiture du club house d'été. Nous avons établi un devis qui se monte à 20 000 euros. On va chercher d'autres solutions moins onéreuses avec l'achat des matériaux et l'engagement des bénévoles pour la réalisation.*
- *Un expert pour le gymnase du tennis nous a confirmé que les fissures ne venaient pas de l'installation des panneaux photovoltaïques. Il a confirmé un glissement de terrain. Nous avons à faire une étude de sol.*
- *Madame Lisanne DEJONGE demande pourquoi un projet de « pump-parc » a été diffusé sur les réseaux sociaux alors que ce même projet n'a jamais été présenté en conseil municipal. Madame le Maire précise qu'elle a rencontré le porteur du projet, avec Monsieur Laurent DAROT et Madame Christine GONZATO-ROQUES, à deux reprises, à la mairie et sur le terrain. Monsieur MAIGNAN doit fournir des plans et un projet finalisés. La communication sur les réseaux sociaux a été maladroite car pour l'instant rien n'a été acté.*
- *Monsieur Philippe FURLAN évoque la situation de l'ADMIR avec la démission des membres du conseil d'administration. Madame le Maire précise qu'elle a rencontré Monsieur Patrick WEICK qui lui a précisé que Madame Nicole BERNAERT et lui-même ont décidé de rester dans l'association dans la mesure où une solution était envisagée. Madame le Maire a proposé que Messieurs Henri CORBEL et Patrick FERRE « prennent les choses en main ». Madame Christine GONZATO-ROQUES précise que l'ADMIR va bien financièrement mais qu'il y a eu des soucis de personnel notamment au niveau du secrétariat. L'assemblée générale est prévue le 16 décembre à 16h00.*
- *L'assemblée générale de l'ACAM a eu lieu le 12 décembre avec la démission de tous les anciens mais de réelles envies pour la reprise en main se dessine avec des commerçants nouvellement arrivés du centre-bourg et de la zone de Piquemil. Le bilan financier est positif.*
- *Monsieur Philippe FURLAN présente l'avenir de Santé 4 avec la création de 4 SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Il s'agit de créer une structure pour plus de coordination entre les professionnels de santé. Cette société va être créée sur les 4 centres-bourgs avec des projets indépendants. A Monflanquin, il y aura les professionnels de la maison de santé et les autres indépendants. Santé 4 existe encore mais la SISA devrait prendre le relais.*
- *La Galette de l'EHPAD aura lieu le 11 janvier à 14h30 avec l'inauguration du parcours de santé.*
- *Le comité de la Caisse des écoles se réunira le 6 décembre à 18h00.*

Fin de séance à 22h50.